

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,

DU 25 FÉVRIER 1861,

PAR M. LE GOUVERNEUR,

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

sur

LES OPÉRATIONS ET LA SITUATION DE LA BANQUE,

et

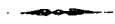
RAPPORT DE MM. LES CENSEURS.

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE E. GUYOT,
RUE DE PACHÉCO, 42.

1861

BANQUE NATIONALE.



RAPPORTS.

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,

DU 25 FÉVRIER 1861,

PAR M. LE GOUVERNEUR,

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR

LES OPÉRATIONS ET LA SITUATION DE LA BANQUE,

ET

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS.

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE E. GUYOT,

RUE DE PACHÉCO, 12.

—
1861

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

Fait par M. le Gouverneur, au nom du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale du 25 février 1861, sur la situation de l'établissement et les résultats du bilan, au 31 décembre 1860.

MESSIEURS,

Conformément aux articles 29 et 47 des statuts, et à l'art. 13 du règlement d'ordre intérieur, nous venons présenter à MM. les actionnaires de la Banque nationale, au nom du conseil d'administration, le rapport annuel sur les opérations et la situation de l'établissement. Nous venons, en même temps, leur communiquer le bilan arrêté au 31 décembre 1860 et le compte de profits et pertes à l'appui.

Le personnel de l'administration n'a subi aucune modification pendant le cours de cette année. M. Deswert, directeur sortant, et MM. le baron Cogels, le comte Augustin de Baillet et Vandevin, membres du conseil des censeurs, dont le mandat était à la veille d'expirer, ont été réélus, à l'unanimité des suffrages, dans votre assemblée générale du 17 décembre dernier.

Par arrêté royal du 20 décembre 1860, le gouverneur a été confirmé dans ses fonctions pour un nouveau terme de cinq années, qui ont pris cours le 1^{er} janvier

Personnel.

dernier, et par un autre arrêté du 31 décembre suivant, M. Deswert a été également continué dans ses fonctions de vice-gouverneur.

Mouvement des actions.

Le nombre des transferts d'actions de toute nature, qui avait été, en 1859, de 152, n'a plus été, l'année dernière, que de 87. Malgré cette différence si considérable, le nombre des actions au porteur converties en actions nominatives s'est augmenté de 363.

Au 31 décembre 1859, le nombre des actions inscrites en nom	
était de	10,125 actions.
Dans le courant de l'année dernière il a été converti en actions	
nominatives, par 61 transferts	632 id.
	Ensemble. 10,777 actions.

Mais il a été transféré au compte d'actions au porteur 287 id.

Il restait donc au 31 décembre 1860.	10,490 actions.
A cette date, le chiffre des actions au porteur était de	14,510 id.
	Ensemble. 25,000 actions.

Ces 10,490 actions étaient réparties entre 335 actionnaires, dont 251 possédant plus de 10 actions, avaient, aux termes des statuts, le droit d'assister et de voter aux assemblées générales. Ce nombre s'est donc augmenté de cinq dans le cours de l'année dernière.

Résultats du bilan.

Nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de l'assemblée générale le bilan de notre dixième exercice, arrêté au 31 décembre 1860 (annexe A), balançant, en actif et passif, par fr. 251,514,725-40 et présentant, au compte de profits et pertes (annexe B), un solde en bénéfice de fr. 3,765,467-57, en y comprenant la somme de fr. 625,000, payée aux actionnaires pour le dividende du premier semestre, sur le pied réglé par l'article 17 des statuts.

Ci	fr. 3,765,467 57
L'année dernière, le solde en bénéfice était de	3,441,702 94
	Différence en plus, en 1860. . fr. 623,764 63

Nous joignons à ce rapport, comme les années précédentes, un tableau spécial

(annexe C), présentant les calculs de la répartition de ces bénéfices, faite en conformité des statuts.

Il résulte de ce tableau que le solde des bénéfices de l'année, qui doit, d'après l'article 17 des statuts, former la répartition du second semestre après le prélèvement de la part de l'État et de celle de la réserve, est de fr. 2,595,001-79; ce qui permet de payer aux actionnaires, pour le dividende de ce semestre, fr. 78-75, soit fr. 12-25 de plus que l'année précédente, et laisse un excédant de fr. 1,251-79 que le conseil général a fait porter à la réserve, en même temps qu'il a réglé le dividende, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués à cet effet par l'art. 42 des statuts.

Le conseil a décidé, en outre, suivant la faculté qu'il tient de l'art. 19 des statuts, qu'une somme de fr. 150,000 serait prélevée sur les intérêts produits par la réserve et partagée, comme l'année dernière, entre les actionnaires. Cette décision, qui a reçu l'approbation de M. le Ministre des Finances, augmente le dividende du second semestre de fr. 6 par action, de sorte que le coupon sera payé cette année par fr. 84-75.

La part dévolue au trésor, en vertu de l'article 7 de la loi du 5 mai 1850, est de	fr.	365,000 59
L'année dernière elle était de		265,148 22
Différence en plus cette année.	fr.	99,852 37

La part de la réserve s'élève cette année, en y comprenant le petit reliquat dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui y a été ajouté, à la somme de fr.	fr.	731,252 97
En 1859, il a été porté seulement à la réserve, avec le reliquat additionnel		531,991 15
Différence en plus cette année.	fr.	199,261 82

Si l'on ajoute aux fr. 84-75, montant du coupon définitif de l'exercice, celui du coupon du premier semestre qui a été payé par 25 francs; si l'on y ajoute encore la part afférente à chaque action, dans l'accroissement du fonds de réserve, en tenant compte de la partie des intérêts de ce fonds qui a été capitalisée, l'on verra que le produit de l'action dépasse en réalité 140 francs.

Les résultats de cette année sont donc supérieurs à ceux de toutes les années précédentes, sans en excepter 1857, où l'augmentation des produits avait eu pour cause le relèvement successif des taux d'escompte, nécessité par les circon-

Taux d'escompte.

stances de cette époque; mais ce qu'il y a de remarquable, cette année, ce que nous pouvons constater avec une véritable satisfaction, c'est que ces résultats ont été obtenus, presque exclusivement, par l'extension des opérations de la Banque et le développement du crédit sur tous les points du pays.

En effet, sauf une seule exception, qui ne s'est prolongée que pendant environ onze semaines, le taux de l'escompte a été toute l'année de 3 p. c., pour les traites acceptées, et de 3 1/2 p. c. pour les effets de commerce non-acceptés. Ce sont là des limites en dessous desquelles nous ne sommes pas descendus depuis un grand nombre d'années, et le commerce et l'industrien'auraient sans doute qu'à se féliciter. s'ils pouvaient régulièrement trouver de l'argent à un intérêt aussi modéré.

Cependant, le 4 février 1860, la Banque a dû relever, pendant quelque temps, le taux de ses escomptes, qu'elle a porté de 3 et 3 1/2 à 4 et 4 1/2 p. c. Cette mesure était devenue nécessaire en présence de l'élévation de l'escompte de la Banque d'Angleterre, et pour empêcher l'exportation de l'argent, qui commençait à se faire sur une grande échelle, et qui avait fait descendre l'encaisse métallique de plusieurs millions en dessous de ses limites statutaires.

Toutefois, la situation ne tarda pas à s'améliorer, et dès le 28 avril suivant, la Banque avait ramené ses escomptes aux taux antérieurs qui ont été maintenus, sans interruption, jusqu'à la fin de l'année.

Mais dès lors commençait déjà à sévir la crise qui pèse encore en ce moment sur le commerce et l'industrie; les Banques de France et d'Angleterre avaient, dès le mois de septembre, élevé leur escompte à 4 1/2 p. c., et cette dernière l'avait même porté à 6 p. c. au 31 décembre; enfin, dès les premiers jours de janvier, ces deux banques avaient élevé encore ce taux et l'avaient fixé, l'une et l'autre, à 7 p. c., sans que rien pût garantir qu'il ne s'élèverait pas davantage encore.

La Banque nationale a surmonté avec beaucoup de fermeté les difficultés de cette situation, et d'abord elle n'a rien voulu innover avant la fin de l'année, afin de laisser toutes les facilités désirables pour les liquidations de cette époque; mais, au commencement de janvier, elle dût se convaincre qu'elle ne pouvait temporiser davantage, sans sortir des bornes d'une sage prudence et sans enfreindre trop ouvertement ses statuts. Pendant que son encaisse métallique, chaque jour plus réduit, était descendu de plus de sept millions en dessous de la réserve statutaire, son portefeuille s'accroissait, dans une proportion démesurée, d'un grand nombre de valeurs qui n'y étaient amenées qu'en vue de spéculer sur l'énorme différence qui existait, entre notre taux d'intérêt, et celui des deux grandes banques voisines.

Or, l'élévation de l'escompte étant le seul moyen efficace de paralyser ces opéra-

tions qui aboutissent toutes à des exportations de numéraire, la Banque a dû entrer dans cette voie, et, obéissant aux nécessités de sa situation, elle a élevé son escompte de 2 p. c. en dix jours, en le portant le 3 janvier à 4 et 4 1/2 et le 12 janvier à 5 et 5 1/2, et l'on ne doit pas perdre de vue que, même avec ces 2 p. c. d'augmentation, elle conservait toujours 2 p. c. d'écart pour les traites acceptées et 1 1/2 p. c. pour les effets commerciaux non-acceptés, entre son taux d'escompte et celui des Banques de France et d'Angleterre.

Ces sortes de mesures ne sont heureusement que temporaires et ne tardent pas à produire leur effet, ainsi que nous venons encore d'en faire l'expérience. Quelques semaines ont suffi pour modifier complètement notre situation; non-seulement le déficit existant, dans notre encaisse métallique, se trouvait comblé avant la fin de janvier, mais, dès les premiers jours de ce mois, l'argent était redevenu abondant et facile, et nous avons un excédant de 6 à 7 millions au-dessus des limites de notre réserve statutaire, et quoique cet excédant de ressources ne fût pas bien considérable encore, le conseil d'administration et le conseil des censeurs n'ont pas hésité à décréter, dès le 9 de ce mois, un premier abaissement du taux de l'escompte, en le fixant à 4 et 4 1/2, taux auquel il avait été fixé le 3 janvier précédent.

Nous avons de justes raisons de croire que la crise monétaire, qui a réagi sur notre pays, tend de plus en plus à se calmer et qu'avant très-peu de temps notre situation, qui s'améliore chaque jour, permettra une nouvelle réduction du taux d'escompte. Cependant, comme nous l'avons déjà fait observer, nous subissons, en cette matière, l'influence de l'Angleterre et de la France, et nous ne pouvons, sans danger, maintenir un écart trop considérable entre notre intérêt et celui de ces deux pays.

Nous ferons, à ce sujet, une observation générale. Quelques personnes, peu initiées au mécanisme de notre institution, se sont étonnées que la Banque ait relevé ses taux d'escompte, immédiatement après la clôture d'un bilan qui lui présentait un aussi beau résultat. Cette opinion, ou plutôt cette objection, n'est fondée que sur une profonde erreur. En effet, la situation la plus florissante, les plus belles réalisations de bénéfices, ne peuvent soustraire la Banque à la nécessité d'élever le taux de l'escompte lorsque son encaisse métallique ne représente plus le tiers de sa circulation fiduciaire et de ses comptes courants. Ce n'est point dans l'intérêt de ses actionnaires, et pour accroître ses bénéfices, que la Banque élève le taux de son escompte; elle a prouvé, en maintes circonstances, qu'elle se préoccupait avant tout de l'intérêt général du pays, et vous vous rappelez, Messieurs, qu'en 1857, elle a maintenu le taux de l'intérêt à 5 1/2 et 6 p. c., alors que les Banques de France et d'Angleterre l'avaient élevé à 10 p. c.; mais il est des limites que la prudence ne permet pas de franchir, sans porter atteinte aux conditions de sécurité qui sont

la base du crédit public, et ces limites ne sont autres que la proportionnalité, prescrite par l'art. 13 des statuts, et dont l'on ne peut s'écarter sensiblement sans danger. Sans doute, il est facultatif au gouvernement d'autoriser la Banque à descendre son encaisse au quart de sa circulation et de ses comptes courants; mais, dans les différentes crises que nous avons traversées, il n'a jamais fait usage de cette faculté, si ce n'est pour appliquer, avec une certaine tolérance, la règle consacrée par cet article.

Nous avons dit que le résultat si avantageux du bilan que nous vous présentons était dû, presque entièrement, au développement de nos opérations d'escompte; vous allez en juger par la situation comparative de notre portefeuille au 31 décembre.

Portefeuille.

A cette époque, le portefeuille de la Banque se composait de la manière suivante :

1,789 effets sur Anvers formant le portefeuille particulier de la succursale fr.	16,981,131 03
55,268 effets sur Bruxelles et autres places de l'intérieur	121,640,354 41
12 effets sur l'étranger	154,554 38
Soldes débiteurs des correspondants étrangers	663,800 45
<hr/>	<hr/>
57,069 effets d'un montant total de fr.	139,439,840 27

Au 31 décembre 1859, le portefeuille général comprenait	
51,595 effets s'élevant en somme à fr.	123,845,887 89

Différence en plus cette année :

5,474 effets, montant ensemble à fr.	15,593,952 38
--	---------------

Vous remarquerez, Messieurs, que le portefeuille, au dernier bilan, se composait presque exclusivement de valeurs belges, et que, mis en regard de celui de l'année précédente, il présente 6,059 effets en plus sur le pays, s'élevant ensemble à fr. 21,778,275-74. Il ne contenait plus que 12 effets sur l'étranger, formant le restant de toutes les opérations de l'année, que la Banque s'est empressée de liquider, aussitôt que les capitaux qu'elle y avait employés momentanément ont été réclamés par les besoins du pays.

Nous avons, à diverses reprises, fait ressortir, dans nos rapports annuels, l'utilité de ces opérations, autorisées par l'art. 9 des statuts, lequel exige seulement, pour leur validité, le consentement d'une majorité exceptionnelle dans le sein du conseil d'administration.

Si nous revenons encore sur cet objet, c'est parce que cette utilité a été plus ou moins contestée et que des réclamations se sont élevées contre cette faculté statutaire qui tendrait, suivant quelques personnes, à favoriser nos concurrents étrangers au détriment des intérêts nationaux.

Quelques mots suffiront pour dissiper cette erreur. En fait, la Banque n'emploie, à l'achat de valeurs étrangères, que la partie exceptionnellement exubérante de son capital, celle qui n'est pas réclamée par l'escompte du pays, et lorsque celui-ci est descendu à ses limites les plus basses, qu'il ne pourrait dépasser sans produire une surexcitation factice et créer une situation dangereuse. On ne peut prétendre sérieusement que la Banque, dans des moments d'abondance, doive laisser improductive une partie importante de son encaisse métallique; cela serait d'autant moins rationnel, qu'en l'appliquant comme elle l'a fait, elle se forme une réserve supplémentaire qu'elle réalise au profit du commerce et de l'industrie du pays, dès que le besoin s'en fait sentir; et c'est cette ressource précieuse qui lui a toujours permis jusqu'ici, dans les circonstances difficiles, de maintenir son escompte à des taux modérés et de beaucoup inférieurs à ceux des pays voisins.

D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que c'est au commerce belge que la Banque achète ces valeurs sur l'étranger, et qu'elle rend, en cela, un service important aux négociants et aux industriels du pays, en leur facilitant la réalisation des effets qu'ils sont souvent obligés d'accepter en paiement, ou des traites qu'ils ont à faire sur leurs clients étrangers.

Ainsi que nous l'avons fait les années précédentes, nous allons mettre maintenant, sous les yeux de l'assemblée générale, le résultat de nos opérations d'escompte, pendant l'année qui vient de s'écouler. Les différents tableaux, joints à ce rapport, simplifieront cet exposé, et feront mieux apprécier l'importance de ces opérations et des nouveaux progrès qui ont été réalisés cette année.

Escompte.

Le tableau litt. *H* présente le relevé de l'escompte de tous les effets sur la Belgique, pendant le dernier exercice; il indique le nombre des effets escomptés à Bruxelles, à Anvers et dans nos vingt-cinq comptoirs, le montant de leur valeur, leur produit, le taux différentiel des escomptes par catégories, les remises allouées aux comptoirs, les pertes de place, et enfin les moyennes d'échéance et de produit, aussi par catégories.

Le tableau litt. *G* indique les chiffres comparés des escomptes des cinq dernières années, en y comprenant les valeurs étrangères.

Le tableau litt. *I* présente les mêmes chiffres pour la succursale d'Anvers et les comptoirs de province.

Il résulte de ces différents tableaux, que la Banque a escompté, en 1860 :

382,831 effets d'une valeur totale de	fr. 757,593,406	19
En 1859, elle avait escompté :		
<u>316,163 effets, s'élevant ensemble à</u>	<u>639,792,590</u>	<u>35</u>
Différence en plus cette année :		
66,668 effets, et en somme	fr. 117,800,815	86

La moyenne générale des effets escomptés par la Banque, en 1860, a été de fr. 1,978-92, c'est-à-dire de fr. 44-08 au-dessous de celle de 1859; mais cette moyenne n'est aussi élevée qu'à cause de l'importance des valeurs sur l'étranger, et de celles du portefeuille de la succursale; car si nous nous bornons à rechercher la moyenne, des valeurs belges seulement, escomptées à Bruxelles et dans les comptoirs, nous trouvons qu'elle n'est plus que de fr. 1,664-08, ce qui présente cependant une augmentation de fr. 123-07 sur la moyenne des valeurs similaires en 1859.

La Banque a continué d'ailleurs à accueillir, avec la même faveur, et sans égard à leur minime importance, toutes les valeurs réunissant les conditions prescrites par les statuts; et ce qui le prouve, c'est que sur 380,237 effets sur la Belgique, escomptés dans le courant de l'année dernière, 195,419, ou beaucoup plus de la moitié, sont inférieurs à fr. 500, et il en est même un très-grand nombre dont la valeur est en dessous de fr. 100.

Enfin, pendant toute l'année 1860, où nos escomptes belges ont atteint le chiffre de fr. 729,542,170-66, le nombre des effets refusés, tant à Bruxelles et Anvers que dans nos comptoirs, n'a été que de 4,422, en nombre, et en somme de fr. 6,765,617-24, ce qui ne représente pas même 1 p. c. de toutes les valeurs admises, et est au-dessous encore de la proportion de l'année dernière.

N'oublions pas de remarquer que la Banque, outre ses opérations régulières d'escompte, dont nous venons de faire ressortir l'importance, a encaissé, gratuitement, tous les effets qui lui ont été remis, à l'échéance, par le commerce de Bruxelles et d'Anvers. Le nombre de ces effets s'est élevé, dans le courant de l'année dernière, à 20,114, montant ensemble à fr. 18,463,462-07.

Le nombre des protêts faits à Bruxelles et dans les agences de province, pendant l'année dernière, a été de 5,150, et la somme totale des effets protestés de fr. 4,419,028-46; soit environ 5/8 p. c. du montant général des escomptes.

Quant aux effets sans frais, retournés par la caisse de Bruxelles ou par les agences de province, ils s'élèvent en nombre à 20,969 effets et en somme à

fr. 7,338,907-45 ; ce qui ne présente encore qu'une proportion d'un peu plus de 1 p. c., sur le montant total des escomptes de la Banque.

Ces effets en retour nous ont, d'ailleurs, été immédiatement remboursés par nos cédants; de manière que la Banque n'a, en réalité, essuyé aucune perte pendant le cours de l'exercice qui vient de s'accomplir.

Nous ferons à ce sujet une observation. Quelques personnes ont paru révoquer en doute la réalité des services que la Banque rend au commerce et à l'industrie, en se fondant sur ce qu'il résulte de ses bilans annuels que ses opérations d'escompte se balancent généralement sans perte. Mais ce serait se tromper étrangement que de mesurer l'utilité de ces services sur l'étendue des risques qui y seraient attachés. Un établissement tel que la Banque nationale ne peut être assimilé aux banques ordinaires. Instituée pour rendre le crédit abondant et facile, sur tous les points du pays, elle doit combiner ses opérations de manière à n'essuyer aucune perte, et c'est dans ce but que ses statuts lui prescrivent de n'admettre que des valeurs garanties par trois signatures solvables, et n'autorisent l'admission d'effets à deux signatures que par une majorité exceptionnelle, laquelle ne se formerait pas, si la solvabilité des deux engagés n'était parfaitement établie. Ces prescriptions, si sévères et si précises des statuts, n'ont pas besoin d'être justifiées. Comptable envers le pays entier du capital considérable que représente sa circulation fiduciaire, obligée de le rembourser à vue à tout porteur de ses billets, elle doit, en tout temps, le conserver intact, soit dans ses caisses sous forme d'espèces et lingots, soit dans son portefeuille en valeurs commerciales, facilement et sûrement réalisables, et dans la proportion fixée par ses statuts. Si la Banque, s'écartant de ces règles salutaires, s'exposait, par des opérations d'escompte imprudentes et hasardeuses, à subir des pertes de quelque importance, la sécurité publique serait troublée et la confiance et le crédit, qui doivent entourer son institution, en recevraient une grave atteinte.

Il résulte des tableaux que nous avons analysés tout à l'heure, et du résumé du compte de profits et pertes de 1860 (annexe B), que le produit général de l'escompte et des pertes de place s'est élevé pendant le dernier exercice pour Bruxelles et les comptoirs de province, en y comprenant le réescompte de 1859, qui était de fr. 294,666-60, à fr. 3,667,775 89

Pour la succursale d'Anvers, y compris également le rées-	
compte de fr. 64,514-29, à	726,738 70
Total (à reporter).	4,394,514 59

	Total (report). . . fr.	4,594,514 59
Mais il faut déduire de ce produit :		
1° Le réescompte du portefeuille de Bruxelles, au 31 décembre 1860	fr. 375,057 15	} 441,980 48
2° Celui du portefeuille d'Anvers, à la même date	66,923 53	
Le produit net du dernier exercice est donc de	fr. 3,952,534 11	
Celui de l'année précédente était de	3,279,948 09	
	Différence en plus cette année. . . . fr.	672,586 02

Nous croyons devoir rappeler ici que cette énorme différence, loin d'être due à l'élévation du taux de l'intérêt, est surtout le résultat de l'extension qu'ont prise nos opérations d'escompte dans le pays entier ; ce qui le prouve, c'est que la moyenne de nos escomptes journaliers, pendant le cours de 1860, et déduction faite des jours fériés, a été approximativement de 2 1/2 millions. Ce chiffre, qui eût certainement paru fabuleux il y a dix ans, ne suffit-il pas pour repousser les attaques dont la Banque est quelquefois l'objet de la part de quelques escompteurs, contrariés de voir écarter de leurs bordereaux des valeurs qui ne présentent pas toutes les conditions prescrites par les statuts.

Le taux moyen de l'escompte sur l'ensemble des opérations des comptoirs a été, en 1860, de 3-57 1/2 p. c. brut et de 2-71 p. c. net, c'est-à-dire, déduction faite de la remise des comptoirs. En 1859, la moyenne était de 3-49 p. c. brut et de 2-62 p. c. net. Ce n'est donc qu'une légère différence de 8 à 9 centimes en plus.

Sur les opérations de la succursale, le taux moyen a été, en 1860, de 3-30 p. c. au lieu de 3-26 p. c. l'année précédente, et sur les escomptes de Bruxelles de 3-35 p. c., en 1860, au lieu de 3-29 p. c., en 1859.

Enfin, la moyenne générale de l'escompte sur l'ensemble des opérations de la Banque en 1860 a été de 3-45 p. c. brut et de 2-96 p. c. net, au lieu de 3-36 p. c. brut et de 2-89 p. c. net, en 1859.

Nous annexons à notre rapport, sous le litt. *M*, un tableau indiquant d'abord le taux moyen net d'escompte perçu par la Banque, depuis 1852 jusqu'en 1860, et ensuite les taux d'escompte officiels et mensuels des Banques de France, d'Angleterre et d'Amsterdam, depuis le 1^{er} janvier 1860 jusqu'en janvier 1861, en les comparant à celui de la Banque nationale.

Il résulte de ce tableau, d'une part, que le taux net de l'escompte moyen de la Banque nationale a été, pendant six années sur neuf, inférieur à 3 p. c., et que notamment il est resté au-dessous de ce taux pendant les trois dernières années;

d'une autre part, la seconde partie de ce tableau vérifie, pour l'année dernière, ce que nous avons dit à diverses reprises, à savoir que l'escompte de la Banque nationale est presque toujours égal, et très-souvent inférieur, à celui des trois grandes banques voisines.

En 1860, les recettes de la caisse centrale ont été de	fr.	560,120,305	87	Mouvement des caisses.
et celles des agences de province de		900,726,201	82	
Ensemble.				fr. 1,460,846,507 69

Les paiements opérés par la caisse centrale, pendant le même exercice, se sont élevés à	fr.	510,190,539	68	
Ceux faits dans les agences ont été de		849,934,404	26	
Total.				fr. 1,360,124,943 94

Le mouvement d'entrée et de sortie de toutes les caisses a donc été cette année de	fr.	2,820,971,451	63	
En 1859, ce mouvement avait été de		2,467,507,738	57	
Différence en plus cette année.				fr. 353,463,713 06

Au 31 décembre 1860, notre encaisse à Bruxelles, Anvers et dans nos agences se composait, d'après le bilan, de la manière suivante : Encaisse.

Espèces et lingots	fr.	63,023,534	91	} fr. 89,602,462 24
Effets échus ledit jour		7,978,887	33	
Billets au porteur		18,600,040	»	

L'encaisse métallique pur était à la même époque de	fr.	63,023,534	91	
Au 31 décembre 1859, il s'élevait à		57,364,842	80	
Différence en plus cette année.				fr. 5,658,692 11

Nous venons de donner le chiffre global de notre encaisse métallique pur; mais il nous paraît utile d'entrer ici dans quelques détails sur sa composition, en y ajoutant quelques explications sur les opérations de la Banque, en matières d'or et d'argent, en 1860.

L'encaisse métallique pur se composait donc de la manière suivante :

Pièces de cinq francs.	fr.	57,157,509	89
Monnaies divisionnaires.		6,924,393	30
Monnaies de cuivre		44,567	44
Lingots et matières d'argent.		14,899,184	43
Lingots et matières d'or.		1,386,549	43
Or français		34,884	70
Bons d'affinage d'argent.		2,576,446	»
Total.	fr.	<u>63,023,534</u>	91

Cet encaisse consistait donc presque entièrement en espèces nationales, matières et lingots d'argent, et l'on peut dire qu'à aucune époque peut-être, il n'a existé en Belgique une agglomération d'argent aussi considérable.

La Banque, ne fait, pour son compte, aucune spéculation, aucune opération quelconque en matières d'or, et voici comment lui provenait la faible somme qui existait, dans ses caisses, au 31 décembre.

En 1857, lors de la crise monétaire qui a sévi à cette époque, la Banque, en vue d'écarter l'or français sur lequel il y avait une perte importante à subir, l'avait tarifé à un taux qui ne permettait plus guère de le donner en paiement, quoiqu'il se rapprochât du change de cette époque ; depuis, et afin de donner des facilités à ceux qui n'avaient que de l'or pour se libérer, elle avait successivement élevé ce taux, qui a été porté à fr. 19-85 le 17 mars 1860 et à fr. 19-90 le 10 mai suivant.

La Banque a fait vendre successivement, à la Bourse de Bruxelles, tout l'or qui lui est arrivé de cette manière et qui ne s'est élevé qu'à la somme totale de fr. 1,827,632, et rien ne prouve mieux combien cette opération était étrangère à toute spéculation, que la balance de ce compte, qui ressort au compte de profits et pertes, par fr. 74-69 de perte, frais de courtage déduits et non compris les frais de port des agences de province vers Bruxelles, qui se sont élevés à fr. 624-88 et ont été passés par frais généraux.

Quant aux dépôts en lingots et matières d'or et d'argent, la Banque reste également étrangère à ces opérations, qui se font pour le compte de diverses maisons du pays, à la condition expresse de les retirer contre espèces, soit à la première demande de la Banque, soit, au plus tard, à 18 jours d'échéance. A la vérité elle ne perçoit sur ces dépôts qu'un minime intérêt de 1/2 par mille, pour l'argent et de 1 par mille pour l'or pour 18 jours, ce qui représente un intérêt de moins de 1 p. c. pour l'argent et d'environ 2 p. c. pour l'or. Ce sont ces opérations qui ressortent au compte de profits et pertes du dernier exercice par fr. 60,390-75, en

y comprenant l'escompte des bons d'affinage du directeur de la Monnaie de Bruxelles, que la Banque escompte à 1 par mille pour 18 jours.

Le chiffre des opérations de toute l'année écoulée, en y comprenant les stocks existant au 1^{er} janvier 1860, a été, pour les matières d'or et lingots, de fr. 7,517,207 97

Pour les matières d'argent et lingots 62,065,053 72

Enfin pour les bons d'affinage 74,746,686 52

Total. . . . fr. 144,528,948 01

Voilà les seules opérations que la Banque autorise, et si elle y prête son entremise, c'est uniquement en vue de favoriser et d'attirer, dans le pays, le commerce des matières d'or et d'argent, qui s'est élevé à de hautes proportions sur les grandes places de l'Europe, et qui n'est possible aujourd'hui, qu'avec le concours d'un grand établissement financier tel que le nôtre.

Mais, nous ne pouvons trop le répéter, la Banque, qui a été expressément autorisée, par la loi du 5 mai 1850, à faire ces opérations, y est cependant restée étrangère jusqu'ici, et les matières d'or et d'argent qu'elle reçoit momentanément et dont elle fournit la contre-valeur, ne cessent pas de faire partie de son encaisse argent, parce que ces dépôts doivent se réaliser, à sa demande, et en monnaies nationales d'argent, dans des délais très-rapprochés.

Ces explications nous ont paru utiles pour démontrer l'inanité des reproches dirigés contre la Banque à l'occasion des bénéfices considérables qu'elle réaliserait prétendument par des spéculations sur l'or français, et de l'intérêt qu'elle pourrait avoir dans la solution de la question qui préoccupe en ce moment l'opinion publique. Ceux qui formulent ces reproches connaissent bien peu, sans doute, la position, les devoirs et les intérêts de la Banque. Obligée de rembourser ses billets et de payer ses escomptes en espèces nationales, il faut bien que jusqu'ici elle observe la loi du pays, et par suite elle ne peut recevoir en paiement, de ses débiteurs, de l'or étranger qui ne serait pour elle qu'un lingot et n'aurait aucune valeur monétaire. S'il convient à la législature et au gouvernement de modifier le système monétaire du pays, la Banque s'y soumettra sans la moindre répugnance, et si elle ne se préoccupait que de l'intérêt particulier de ses actionnaires, il lui serait peut-être facile de démontrer que la somme des avantages qu'elle en retirerait, compenserait largement les inconvénients qui doivent éventuellement, pour elle, s'attacher à une semblable mesure.

Le tableau (litt. E) présente les chiffres comparés des opérations de la Banque et de leurs produits bruts, pendant les cinq dernières années. Nous

Mouvement des opérations de la Banque.

nous nous bornerons à faire ressortir ici les différences entre les deux derniers exercices :

En 1860, le chiffre global des opérations s'est élevé à . fr.	963,113,197 59
En 1859, il avait été de	843,094,206 16
	<hr/>
Différence en plus cette année. . fr.	120,018,991 43

L'année dernière, il y avait aussi une assez forte augmentation du chiffre global des opérations, mais elle coïncidait avec une légère réduction du chiffre des produits ; cette année, au contraire, la majoration des produits est en rapport avec le développement progressif du mouvement des affaires.

En effet, le chiffre global des produits s'est élevé en 1860	
à fr	5,008,655 40
Il avait été l'année précédente de	4,318,270 05
	<hr/>
Différence en plus cette année. . fr.	690,385 35

Le tableau litt. *D* présente en regard les chiffres des bilans des cinq dernières années. Nous nous bornerons encore à constater ici la différence entre les exercices de 1859 et 1860.

Au 31 décembre dernier, le passif de la Banque envers des tiers se composait :

1° Des billets en circulation ou existant dans les caisses, fr.	136,500,000 »
2° Des comptes courants, y compris le solde créditeur de l'État	81,825,144 37
	<hr/>
Total. . . fr.	218,325,144 37

Au 31 décembre 1859, le même passif s'élevait à	189,269,891 66
	<hr/>
Différence en plus cette année. . . fr.	29,055,252 71

Pour couvrir ce passif, la Banque possédait au 31 décembre dernier :

1° Dans ses caisses, en espèces, lingots et billets . . . fr.	89,602,462 24
2° En valeurs de portefeuille	148,026,291 49
	<hr/>
Total. . . fr.	237,628,753 73

Ainsi, à l'époque de son dernier bilan, la Banque avait, en caisse et en portefeuille, plus de 19 millions en sus de tout son passif exigible, et elle possédait en outre plus de 14 1/2 millions dans ses fonds publics consolidés, dans ses immeubles et sa réserve et dans ses prêts sur fonds publics. Ces chiffres accusent incontestablement l'une des situations les plus prospères que l'on puisse désirer pour un grand établissement de crédit.

Nous joignons à ce rapport, sous le litt. *K*, le tableau, par décades, des échéances des effets composant le portefeuille de la Banque, au 31 décembre dernier. Il résulte de ce document que, sur les 148 millions formant le chiffre du portefeuille, fr. 113,012,844-64, c'est-à-dire beaucoup plus de 7/9^{m^{es}}, échéront dans les deux premiers mois de l'année et que les échéances de janvier seules, réunies à l'encaisse métallique, auraient été presque suffisantes pour rembourser toute la circulation.

Au 31 décembre 1860, la Banque possédait en fonds publics consolidés :

Fonds publics.

1° Francs 1,009,000, 4 p. c., évalués à 80 fr.	fr.	807,200	»
2° » 2,693,800, 2 1/2 p. c., à 50 fr.		1,347,900	»
3° » 2,416,700, 4 1/2 p. c., de l'emprunt de 45 millions, versements effectués, soit		1,126,212	30
	Ensemble fr.	3,281,312	30

Ces fr. 2,416,700, de 4 1/2 p. c., forment la part pour laquelle la Banque a souscrit dans l'emprunt de 45 millions, opéré au commencement de l'année dernière. Cinq dixièmes, soit fr. 1,208,350, ont été versés jusqu'ici. Mais la Banque ayant appliqué, à l'amortissement partiel du prix, toute la partie des intérêts reçus, dépassant l'intérêt à 5 p. c. du capital versé, il en résulte que les 50 p. c. versés ne figurent plus à l'actif que pour fr. 1,126,212 30

L'année précédente, le chiffre des fonds publics de la Banque ne s'élevait qu'à		2,840,780	»
	Différence en plus cette année. . . . fr.	440,532	30

Cet excédant, comme on le voit, est bien inférieur à l'augmentation du stock des fonds publics résultant de la participation de la Banque dans l'emprunt de 45 millions ; mais cela provient du transfert qui a été fait, pour le compte de la Banque et aux cours respectifs des époques où il a été opéré, d'une partie de son 4 p. c. pour l'emploi prescrit par les statuts de la réserve du bilan de 1859, et de la partie des intérêts du fonds de réserve échus dans le courant de l'année dernière et qui excède les 150,000 fr. ajoutés au dividende résultant du dernier bilan.

Ce fonds n'étant évalué à notre bilan qu'au cours de 80 p. c., il en résulte que ce transfert a produit, au profit de la Banque, un bénéfice de réalisation de 80,985 francs, lequel figure au compte de profits et pertes.

Les intérêts de nos fonds publics, échus ou acquis à l'exercice clos le 31 décembre dernier, s'élève à fr.	142,161 65
Ils étaient en 1859 de	130,200 33
	<hr/>
Différence en plus fr.	11,961 32

Cette différence provient de la participation de la Banque dans l'emprunt de 45 millions, l'intérêt de 5 p. c. des versements opérés étant supérieur à la réduction résultant du transfert fait au profit de la réserve.

Nos opérations en bons du trésor ont été presque nulles cette année et ont complètement cessé depuis plusieurs mois. Nous n'en possédions plus un seul au 31 décembre 1860.

Aussi l'escompte de ces valeurs n'a-t-il produit l'année dernière que fr.	10,554 72
L'année précédente il s'était élevé à	37,099 42
	<hr/>
Différence en moins. . . . fr.	26,564 70

Une observation qui n'échappera pas à ceux qui fixent leur attention sur la situation de notre établissement, c'est le peu d'importance de notre stock de fonds publics nationaux, qui n'excède guère trois millions et qui diminue, chaque année, par les transferts successifs que nous faisons au fonds de réserve pour l'emploi de la part des bénéfices qui lui est attribuée par les statuts.

Tout le monde sait que le capital d'une banque d'escompte et de circulation ne doit, en principe, que lui servir de garantie, et qu'elle n'opère pas avec son capital mais avec son crédit et au moyen de sa circulation fiduciaire. C'est ainsi que le capital entier de la Banque d'Angleterre et la moitié de celui de la Banque de France ont été immobilisés et convertis en fonds de l'État. C'est sur ce principe que la Banque nationale a été instituée, car l'art. 16 de la loi du 5 mai 1850 dit, en termes exprès, que la Banque peut être autorisée à acquérir des fonds publics *sans qu'elle puisse en posséder pour une somme dépassant le montant versé du capital social*, et, quant à la réserve, ce même article ajoute qu'elle devra être aussi employée en fonds publics.

Ainsi, indépendamment de la réserve, pour laquelle cet emploi est obligatoire,

la Banque pourrait légalement posséder, en ce moment, pour 25 millions de fonds publics belges, dont le revenu serait bien plus élevé, sans doute, que celui qu'elle retire de l'escompte des valeurs du pays.

Cette considération n'a pas empêché la Banque de consacrer à ses opérations d'escompte son capital presque entier, puisqu'elle n'en possède, en fonds publics, que la huitième partie à peine, et qu'elle saisit toutes les occasions de réaliser ces valeurs; si nous consignons ici cette observation, c'est pour constater une fois de plus que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, la Banque se préoccupe moins de son intérêt particulier que de l'intérêt général du pays.

Les prêts sur fonds publics ont produit, cette année, des résultats moindres encore que ceux de l'année précédente où ils avaient déjà subi une assez forte réduction.

Prêts sur fonds publics.

Au 31 décembre dernier, le chiffre de prêts sur fonds publics s'élevait à fr.		4,468,872 08
Ils figuraient au bilan de 1859 pour		4,871,439 59
Différence en moins cette année. . . fr.		<u>402,567 51</u>

Cette somme de fr. 4,468,872-08 se divisait entre 171 emprunteurs, donc 84 de plus, ou presque le double de l'année précédente.

L'intérêt perçu sur ces opérations s'est élevé en 1860, à Bruxelles et dans les agences de province, à fr.	169,252 51
A Anvers, à	20,664 46
Total. . . fr.	<u>189,896 97</u>
Il faut en déduire le réescompte de 1859.	19,720 43
Total net. . . fr.	<u>170,176 54</u>
L'année dernière cet intérêt était de	214,580 70
Différence en moins cette année. . . fr.	<u>44,404 16</u>

La somme totale des prêts sur fonds publics faits dans le courant de l'année s'est élevée à fr. 21,244,266 86

Le nombre des contrats a été de 732, donc 35 de moins qu'en 1859.

La créance de la Banque à charge de la Société générale a été entièrement

Compte spécial de la Société générale.

soldée par le remboursement du dernier cinquième qui restait dû. L'article 26 de la loi du 5 mai 1850 a donc reçu maintenant son entière exécution.

Comptes des correspondants étrangers.

Les comptes des correspondants étrangers présentaient, au 31 décembre dernier, en faveur de la Banque, un solde de fr. 663,800-45.

Et les intérêts bonifiés à la Banque, par quelques-uns d'entre eux, s'élevaient cette année, suivant le compte de profits et pertes, à fr. 9,989-81.

Indemnité du caissier de l'État.

Nous faisons figurer, comme l'année précédente, à l'actif du compte de profits et pertes, la somme de fr. 100,000, que le trésor paye à la Banque pour le service du caissier de l'État, et qui ne se règle qu'après la fin de chaque exercice.

Immeubles, matériel et mobilier.

Le compte immeuble, matériel et mobilier, est porté cette année à l'actif du bilan pour fr. 1,106,825 81

Mais dans ce chiffre se trouvent compris les frais d'acquisition des maisons et terrains, destinés à l'établissement du nouvel hôtel de la Banque et les premiers frais de construction, soit 512,835 14

La différence de fr. 593,990 67 représente la valeur des immeubles et du mobilier, figurant au bilan de l'année précédente.

Les travaux de construction du nouvel hôtel ont été commencés vers la fin de l'année dernière; interrompus bientôt par la mauvaise saison, ils ont déjà été repris et seront poussés cette année avec la plus grande vigueur. Nous avons l'espoir, fondé sur les prévisions de nos architectes, de voir nos bâtiments sous toit à la fin de l'année courante, et comme une année paraît suffisante pour tous les travaux extérieurs et d'ornementation, il n'est pas impossible que nous puissions y installer nos bureaux vers la fin de 1862, et faire dès lors jouir le public des améliorations importantes que nous allons réaliser dans nos différents services.

Le conseil d'administration a maintenu, pour les immeubles anciens et pour le matériel et mobilier, le système d'amortissement qui a été établi, depuis l'origine de la Banque, et au moyen duquel la moitié du prix des immeubles doit être amortie à l'époque où la société aura atteint le terme de vingt-cinq années, formant la durée de sa concession, tandis que celui du matériel et mobilier est réduit de 1/10^{me} chaque année. Quant aux immeubles nouveaux et aux constructions qui vont y être érigées, le conseil a résolu de leur appliquer un amortissement annuel de

3 1/3 p. c., de manière à ce que la moitié environ de la somme, qui y sera consacrée, soit amortie à l'expiration des 15 années restant à courir jusqu'au terme de la société.

C'est en opérant d'après ces bases, que nous avons porté au compte de profits et pertes pour l'amortissement des immeubles anciens . . fr. 13,778 02

Pour le matériel et mobilier 4,631 31

Pour les immeubles nouveaux 17,094 50

Le compte des frais de premier établissement s'élevait, au 31 décembre 1859, Frais de 1^{er} établis-
à 288,700 » ment.

Il figure au bilan de cette année pour. 275,067 »

Différence en moins. . . fr. 13,633 »

Ainsi, malgré l'amortissement de fr. 18,658 opéré cette année sur ce compte, ainsi que cela résulte du compte de profits et pertes, et quoiqu'une somme de fr. 19,740 ait été passée en outre par frais généraux pour usure de billets, ce compte n'a subi qu'une réduction de fr. 13,633, et cela à cause des nouvelles dépenses occasionnées par l'extension de la circulation, et surtout par l'augmentation des billets de petites coupures frappés, par la loi du 21 mars 1839, d'un droit de timbre très-élevé. L'on sait, au surplus, que l'amortissement de ce compte est réglé de manière à ce qu'il soit complètement balancé à l'expiration du terme de la société.

Le passif du bilan ne présente que trois articles qui méritent quelques observations spéciales; ce sont : la réserve, la circulation et les comptes courants. Passif du Bilan.

Nous avons vu que la part des bénéfices portée à la réserve, en vertu de l'art. 6 de la loi du 5 mai 1850, et en y ajoutant un léger excédant resté après la répartition du dividende, s'élève cette année à fr. 731,252 97 Réserve.

L'année dernière il avait été porté à la réserve 531,991 15

Différence en plus cette année, fr. 199,261 82

Conformément à l'article 16 de ladite loi, la part attribuée à la réserve et les intérêts du fonds de réserve pendant ce dernier exercice, ont été convertis en fonds publics, à l'exception de fr. 150,000 distribués aux actionnaires, à titre d'accroissement de dividende, de sorte que le chiffre total de la réserve, au 31 décembre

dernier, était de fr. 5,328,542-22, dont il faut cependant déduire ladite somme de 150,000 francs.

Le fonds de réserve est représenté à ce jour par fr. 2,557,000 de fonds belges 4 p. c. et par fr. 3,951,200 de 2 1/2 p. c.

Billets de Banque.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons dû signaler une réduction de plus de cinq millions dans le chiffre de la circulation; cette année, au contraire, nous pouvons constater un accroissement qui compense, à peu de chose près, cette réduction.

Le chiffre d'émission de nos billets au porteur était, au 31 décembre dernier, de	fr.	136,500,000	»
Mais nous en avons, à cette époque, dans notre caisse centrale et nos caisses de province pour		18,600,040	»
		<hr/>	
Le chiffre effectif de la circulation était donc de	fr.	117,899,960	»
Au 31 décembre 1859, elle s'élevait à		113,501,820	»
		<hr/>	
Différence en plus.	fr.	4,398,140	»

Voici maintenant quel a été, pendant le courant de l'année dernière, le mouvement des espèces et billets de banque.

Les recettes faites en 1860, dans toutes nos agences, s'élèvent à fr. 703,438,543, dont fr. 230,672,813 ont été reçus en espèces et fr. 472,765,730 en billets.

Les paiements dans les agences se sont élevés à fr. 732,904,534, dont fr. 206,274,184 ont été payés en espèces et fr. 526,630,350 en billets.

On voit donc que, pour les recettes, la proportion des espèces aux billets est très-approximativement de 1 à 2, tandis que pour les paiements, la proportion des espèces demandées n'est que d'environ 3/4^{mes}.

Le chiffre des billets, présentés à l'échange dans nos agences de province, a été, en 1860, de	fr.	76,228,000	»
Celui des sommes versées pour obtenir des billets, de		55,314,000	»

Nous annexons à ce rapport, sous le litt. N, un tableau indiquant, pour les quatre dernières années, le mouvement des caisses des agences de la Banque avec

la proportion existante pour les paiements et les recettes entre les espèces et les billets, ainsi que le rapport entre la circulation moyenne et les billets échangés.

La balance des comptes courants figure au passif de notre bilan, au 31 décembre dernier, en y comprenant ceux de la succursale d'Anvers,		Comptes courants.
pour	fr.	81,825,144 37
Au 31 décembre 1859, elle était de		54,169,891 66
	Différence en plus cette année. . . . fr.	<u>27,655,252 71</u>

Le nombre des comptes courants ouverts à Bruxelles, au 31 décembre dernier, était de 110, soit 25 de moins que l'année précédente, dont 28, ou 5 de plus qu'en 1859, avaient pour cause des prêts sur fonds publics.

On sait que la Banque restitue aux emprunteurs, avec une différence de 1 p. c. en sa faveur, l'intérêt sur les sommes provenant de ces prêts et laissées en compte courant.

Le solde de ces comptes productifs d'intérêt, en faveur des emprunteurs, était à la même époque de fr. 799,515-51, c'est-à-dire environ la moitié seulement du solde de l'année précédente.

La somme des intérêts bonifiés de ce chef a été, pendant le dernier exercice, de	fr.	22,412 38
Elle avait été en 1859, de		27,364 27
	Différence en moins cette année. . . . fr.	<u>4,951 89</u>

On sait que la Banque admet gratuitement les versements faits, dans toutes les provinces, au profit de ceux qui ont des comptes courants, soit à Bruxelles, soit à Anvers; mais ce dont on ne se doute pas peut-être, c'est de l'importance de ces versements, lesquels se sont élevés, en 1860, à fr. 144,937,791-32. Ce chiffre suffit pour démontrer l'utilité et l'étendue des services qu'elle rend, de cette manière, au commerce et à l'industrie, et cela avec un désintéressement d'autant plus méritoire, que ces virements de fonds lui occasionnent des frais considérables, en même temps qu'ils l'exposent à des dangers.

Les recettes de la Banque, comme caissier de l'État, se sont élevées en 1860	Caissier de l'État.
à	fr. 202,892,303 83
L'encaisse au 1 ^{er} janvier était de	46,251,909 33
	<u>Total (à reporter). . . . fr. 249,124,213 16</u>

Total (report). . . fr.	249,124,213 16
Toutes les dépenses de l'exercice s'élèvent à	177,910,649 54
L'encaisse du trésor, au 31 décembre 1860, était donc de fr.	71,213,563 62
A quoi il faut ajouter, pour divers comptes	130,011 67
Total. . . fr.	71,343,575 29

Toutefois, l'encaisse disponible n'était que d'environ 52 millions, le surplus étant engagé par les mandats et dispositions courantes de la trésorerie, en cours à la fin de l'exercice.

Le montant général des autres comptes courants à Bruxelles, pendant l'année dernière, a été, à l'entrée, de fr.	836,030,881 10
à la sortie, de	832,442,044 66
et en ajoutant le mouvement du compte du trésor, qui a été, en recettes et en dépenses, de	380,802,953 37

l'on voit que le mouvement général d'entrée et de sortie a été, pour Bruxelles seulement, de fr.	2,049,275,879 13
En 1859, il avait été de	1,717,467,393 71

Différence en plus cette année. . fr. 331,808,485 42

Nous compléterons ce rapport en vous donnant quelques renseignements sommaires sur notre succursale d'Anvers et nos comptoirs de province.

La Banque a aujourd'hui vingt-six comptoirs, en y comprenant sa succursale; elle en a établi un nouveau à Malines, dans le courant de l'année dernière, et quoique ses opérations aient été jusqu'ici assez restreintes, il y a lieu de croire que cette institution sera fort utile au commerce et à l'industrie de cet arrondissement.

Succursale d'Anvers.

Notre succursale d'Anvers a continué à être administrée avec zèle et intelligence par les agents émérites, qui sont placés à la tête de cet important comptoir depuis l'origine de la Banque.

L'année dernière, nous avons dû constater une assez forte réduction dans les résultats de cet établissement. Cette année, au contraire, nous avons à vous signaler une amélioration très-notable.

Ces résultats se trouvent déjà compris dans l'ensemble des renseignements donnés sur les opérations de la Banque; mais, en raison même de leur impor-

tance, nous avons cru utile de les résumer dans différents tableaux annexés à ce rapport.

Les tableaux litt. *H* et *I* présentent le résumé des escomptes de valeurs sur la Belgique et le relevé comparatif de ces escomptes pour les quatre dernières années, non compris les valeurs étrangères qui figurent dans le portefeuille de Bruxelles, de même que le bénéfice réalisé sur ces valeurs est compris parmi ceux de l'établissement central. Enfin, le tableau litt. *L* offre le résumé comparatif du montant brut des bénéfices de la succursale, pendant les six dernières années.

En 1859, la succursale d'Anvers avait escompté :	
18,401 effets montant à	fr. 112,827,846 20
En 1860, elle a escompté :	
21,818 effets montant à	136,358,676 84
Différence en plus :	
<u>3,417 effets, en nombre, et en somme.</u>	fr. 23,530,830 64
Le produit brut, qui avait été en 1859 de	fr. 591,678 53
s'est élevé en 1860 à	661,852 11
Donc en plus cette année.	fr. 70,173 58

Les opérations de la succursale, en valeurs étrangères, ont eu, cette année, fort peu d'importance.

En 1859, il avait été acheté ou escompté :	
7,343 effets montant à	fr. 62,691,306 18
En 1860 seulement :	
292 effets d'un import de	3,994,311 73
Différence en moins :	
<u>7,051 effets et en somme.</u>	fr. 58,696,994 45

Les prêts sur fonds publics de la succursale ont subi, à Anvers comme partout ailleurs, une assez forte réduction.

En 1859, il a été fait :	
130 contrats pour fr. 3,805,632-47, ayant produit fr.	28,402 88
En 1860 :	
116 contrats pour fr. 2,790,415-00	18,761 17
En moins 14 » 1,015,217-44 et en produit fr.	9,641 71

Le mouvement général des comptes courants à Anvers avait été, en 1859, tant à l'entrée qu'à la sortie, de fr.	1,357,987,920 92
En 1860, il a été de ;	1,550,023,310 49
Différence en plus cette année fr.	192,035,389 57

Si à ce mouvement des comptes courants de la succursale d'Anvers s'élevant à fr.	1,550,023,310 49
nous ajoutons celui que nous avons constaté pour l'établissement central, soit	2,049,275,879 13
nous trouvons que le mouvement général de l'année dernière a été de fr.	3,599,299,189 62
Et si nous le comparons à celui de l'année précédente de	3,075,455,314 63
nous constatons une différence en plus pour cette année de fr.	523,843,874 99

A la fin de 1860, nous avons à la succursale 190 comptes courants ouverts, soit 21 de plus que l'année précédente.

Comptoirs.

Comme nous l'avons fait les années précédentes, nous joignons à ce rapport un tableau litt I, qui présente le relevé comparatif des opérations des comptoirs pendant les quatre dernières années, et nous nous bornons, en conséquence, à quelques aperçus généraux sur leur situation.

En 1859, la succursale et les comptoirs avaient envoyé à la Banque 203,308 effets, montant ensemble à fr.

En 1860, ils ont remis :
266,008 effets, s'élevant à

Il y a donc augmentation, en 1860, de :
62,700 effets, et en somme de fr.

En 1859, le produit de l'escompte à Anvers et dans les comptoirs a été de fr.

Cet année, il s'est élevé à

Différence en plus à l'avantage de cette année. . fr.

L'ensemble des escomptes de la Banque ayant été cette année de fr. 729,542,170.66, il en résulte que la succursale et les comptoirs figurent pour plus des trois quarts dans le chiffre général de l'escompte belge; l'année

dernière la proportion n'était que de 7/10^{es}, et cette majoration proportionnelle démontre de plus en plus l'efficacité des mesures prises par la Banque nationale pour faire pénétrer le crédit sur tous les points du pays.

Nous renvoyons au tableau litt. I, pour tout ce qui est relatif à la comparaison des opérations d'escompte de nos divers comptoirs pour les dernières années. On verra que le chiffre de ces opérations n'est resté inférieur, en 1860, à celui de l'année précédente, que dans six comptoirs sur vingt-cinq, savoir : ceux d'Alost, Bruges, Louvain, Philippeville, Saint-Nicolas et Tournay ; et, sauf ce dernier comptoir où la diminution est d'environ deux millions, les autres ne présentent que des réductions peu importantes.

Dix-neuf comptoirs, au contraire, ont vu s'augmenter le chiffre de leurs affaires, et quelques-uns même dans d'énormes proportions. Ainsi, le comptoir de Namur a porté de 7 à 15 millions le chiffre de ses escomptes, c'est-à-dire, qu'il a plus que doublé le mouvement de ses opérations ; la Banque de Flandre s'est élevée de 65 à 85 millions ; le comptoir de Grammont est monté de 10 à 18 millions ; celui de Huy, de 22 à 32 millions ; celui de Liège, de 41 à 54 millions ; celui de Verviers, de 12 à 17 millions. Dans plusieurs autres, le mouvement s'est accru dans de moindres proportions, quoique très-considérables encore. Et nous ferons observer à ce sujet, comme nous l'avons déjà fait il y a un an à pareille époque, que l'année dont nous vous présentons ici les résultats, est signalée comme l'une de celles où les affaires ont été généralement le moins animées, et même difficiles, ce qui rend plus remarquable encore, dans de semblables circonstances, ce développement si extraordinaire du crédit dans les provinces.

Toutefois, nous nous sommes trouvés dans le cas d'adresser des représentations à plusieurs comptoirs : nous avons appelé leur sérieuse attention sur la nécessité non-seulement de se préoccuper de la solidité des effets, mais aussi de s'assurer qu'ils ont une cause réellement commerciale et qu'ils présentent des garanties suffisantes de payement à l'échéance.

Nous terminerons ici, Messieurs, l'exposé de la situation et des opérations de la Banque, que nous devons vous présenter chaque année, en conformité des statuts. Vous y trouverez de nouvelles preuves de la prospérité continue de notre bel établissement, et vous puiserez, dans les nombreux renseignements que nous mettons sous vos yeux, une nouvelle conviction des immenses services que cette utile institution continue à rendre au commerce et à l'industrie du pays.

Le Gouverneur,
DE HAUSSY.

RAPPORT

fait au nom du Conseil des Censeurs.

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler n'a été signalée par aucun de ces événements graves dont les années précédentes nous ont légué le souvenir. Cependant les inquiétudes politiques, qui ont tenu constamment tous les esprits en suspens, ont nui considérablement à l'activité et au développement des transactions.

On peut s'applaudir, en présence de pareilles circonstances, des résultats obtenus par la Banque, d'autant plus qu'ils sont dus exclusivement, pourrait-on dire, aux avances faites sur valeurs belges et sans que l'on ait eu recours à ces élévations fréquentes et parfois exagérées d'escompte, dont deux pays voisins nous ont fourni l'exemple.

Vous aurez pu remarquer, par le rapport dont M. le Gouverneur vient de vous donner lecture, que, dans tout le courant de l'exercice dont il vient de vous rendre compte, le taux de nos prêts n'a été porté à 4 et 4 1/2 p. c. que du 4 février au 28 avril et que, pendant plus de neuf mois, il a pu être maintenu au taux presque normal de 3 et 3 1/2 p. c.

Cependant, en présence d'une crise monétaire due à une circonstance tout à fait exceptionnelle et qu'on ne saurait certainement attribuer, ni aux écarts, de la spé-

ulation, ni à une activité exagérée des transactions chez nos voisins du Midi, votre Conseil des Censeurs a cru devoir, vers la fin de l'année, armer la direction de la Banque de la faculté d'élever le taux de l'escompte, dans des proportions déterminées, si les circonstances venaient à l'exiger.

Votre Conseil des Censeurs a cru d'autant plus utile de recourir à cette mesure exceptionnelle que la crise, qui avait eu son origine première dans la diminution de l'encaisse de la Banque de France, était venue se compliquer par les nouvelles reçues des États-Unis et par une élévation considérable du taux de l'escompte à Londres, suivie bientôt d'une hausse correspondante sur la place de Paris.

Pendant, ce n'est que dans les premiers jours de l'année courante que la direction de la Banque nationale a cru devoir faire usage, enfin, de la faculté qui lui avait été accordée, et c'est bien à tort qu'on a cherché à induire le public en erreur sur les véritables motifs d'une mesure qui était imposée à la Banque, non-seulement par les prescriptions rigoureuses de l'art. 13 de ses statuts, mais dans l'intérêt même du commerce et de l'industrie du pays, qui auraient été exposés, si l'on avait agi autrement, à voir détourner au profit de l'étranger les capitaux que la Banque tenait à garder exclusivement à leur service.

Le chiffre tout à fait exceptionnel du portefeuille, composé cette fois presque exclusivement de valeurs belges ; le résumé des escomptes, fourni par le tableau annexe litt. *H*, justifient pleinement la Banque des reproches qu'on a cherché à lui adresser, et tout homme qui a quelque intelligence des affaires, comprendra facilement que les bénéfices d'une banque doivent nécessairement se multiplier en raison directe des services qu'elle est appelée à rendre au public.

Quant à la rapacité, quand au scandaleux agiotage sur l'or français, dont la Banque a été accusée avec une légèreté tout aussi impardonnable, les fr. 74-69 portés au débit du compte de profits et pertes, comme résultat de ce scandaleux agiotage, donnent la juste mesure de ce que vaut une pareille accusation.

Les statuts interdisent à la Banque toute espèce d'agiotage. La Direction serait aussi peu disposée à s'y livrer que votre Conseil des Censeurs le serait à le tolérer.

Le chiffre des billets de banque émis à l'époque de la clôture du bilan s'élève à fr. 136,500,000 ; mais le chiffre réel de la circulation a continué à flotter entre cent dix et cent vingt millions.

Ce chiffre n'a rien d'effrayant ; il peut s'étendre encore, si les besoins de la circulation l'exigent ; si un accroissement d'activité dans les transactions du commerce et de l'industrie amène un accroissement correspondant dans le *circulating medium*, c'est-à-dire dans les divers agents sur lesquels la circulation est basée.

La Banque, lors même qu'elle le voudrait, ne saurait maintenir dans la circu-

lation un seul billet au delà de ce que les besoins réels de cette circulation exigent. La seule chose à laquelle la Direction de la Banque et votre Conseil des Censeurs ait à veiller, c'est que les prescriptions de l'article 13 des statuts soient constamment observées et que, si par des circonstances imprévues l'encaisse vient à baisser momentanément au-dessous des limites rigoureusement tracées, on ait recours aussitôt aux moyens usités en pareille circonstance, afin de rétablir le plus promptement possible la proportion fixée par les statuts.

Si les règles prescrites, quant au maintien de l'encaisse et quant à l'emploi des fonds disponibles de la Banque sont sagement observées, le chiffre de la circulation, quelque élevé qu'il soit, ne peut jamais présenter le moindre danger.

Il y a plus; si, comme c'est le cas aujourd'hui, cette circulation s'étend sur tous les points du pays, plus la circulation est étendue et moins elle présenterait de dangers en cas de retour d'une de ces paniques dont, deux fois déjà, nous avons eu l'exemple, lorsque la circulation de nos Banques ne s'élevait qu'à un chiffre fort restreint.

En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur le chiffre actuel de notre encaisse et sur celui du portefeuille, annexe *K*, pour se convaincre que le numéraire de l'encaisse, joint aux effets échéant dans le premier mois de l'année, était plus que suffisant pour l'extinction de tous les billets en circulation.

Il n'est pas difficile, du reste, de comprendre que ces billets se trouvant répartis en des milliers de mains et sur tous les points du territoire, la grande facilité que la Banque aurait à satisfaire, à bureau ouvert, à toutes les demandes, calmerait bientôt toutes les inquiétudes et que, comme cela arrive toujours, on cesserait bientôt de demander ce que l'on serait toujours certain d'obtenir.

On pourra voir, par l'annexe *N*, la part proportionnelle qu'ont prise les billets de banque et les écus dans les recettes et les paiements opérés par la Banque dans les cours des années 1857 à 1860.

On y verra que, pour les recettes, la part des écus s'est élevée de 29 p. c. à 33 p. c., tandis que, pour les paiements, elle s'élève d'abord de 28 1/2 à 32 1/2 p. c., pour retomber en 1860 au chiffre de 28 p. c.

On y verra, d'autre part, que les écus versés aux différentes caisses, pour obtenir des billets de banque, se sont élevés, pour chacune des quatre années, à un chiffre fort considérable, ce qui tend à prouver que le numéraire admissible dans les caisses de la Banque est moins rare dans le pays qu'on ne semble le croire.

Le chiffre des immeubles possédés par la Banque est déjà fort considérable et est destiné à s'élever encore. Cependant, si l'on considère le développement que la

Banque a déjà pris depuis son institution et qui ne peut que s'accroître, on n'aura pas lieu de regretter une dépense qui était devenue indispensable, si l'on ne voulait s'exposer à voir bientôt la Banque manquer de ces garanties d'ordre et de sécurité indispensables à un établissement aussi important et destiné, il faut l'espérer, à une existence longue et florissante.

Aussi votre Conseil des Censeurs n'a-t-il pas hésité à approuver les crédits demandés pour le nouvel hôtel, en construction en ce moment.

Le bilan, tel qu'il vous est soumis, a reçu l'approbation de votre Conseil des Censeurs.

Le Rapporteur,
Baron COGELS.

Les Censeurs,
Baron OSY
Baron GRENIER
FERD. VAN DE VIN
Comte AUGUSTIN DE BAILLET
CH. DEMEURE
NAGELMACKERS-ORBAN.

ANNEXES.

ACTIF.

BILAN arrêté au

Portefeuille, à Bruxelles et en province, et effets à l'encaissement.			148,026,291 49
Caisse.	Espèces et lingots.	63,023,534 91	89,602,462 24
	Effets échus.	7,978,887 33	
	Billets de banque.	18,600,040 »	
Fonds publics.	1,009,000 4 % à 80	807,200 »	5,281,312 30
	2,695,800 2 1/2 % à 50	1,347,000 »	
	2,416,700 4 1/2 % versement effectué à 50. 1,208,350 »		
	A déduire pour boni d'intérêt et commission. <u>82,137 70</u>	1,126,212 30	
Prêts sur fonds publics.			4,468,872 08
Trésor public. Pour indemnité du caissier de l'État.			100,000 »
Fonds publics de la réserve			4,545,749 98
Immeubles, matériel et mobilier.			593,990 67
Nouvel immeuble			512,835 14
Solde des frais de premier établissement			275,067 »
Coupons à recevoir			108,142 50
			251,514,723 40

Arrêté par le Conseil d'Administration, en séance du 10 janvier 1861.

Les Directeurs,

L. DESWERT.

J.-R. BISSCHOFFSHEIM.

I. DOUCET.

DE POUHON.

E. PRÉVINAIRE.

VAN HOEGAERDEN.

Le Gouverneur,
DE HAUSSY.

NATIONALE.

31 décembre 1860.

PASSIF.

Capital. 25,000 actions de fr. 1,000	25,000,000 »
Billets de Banque. Émission à ce jour	136,500,000 »
Comptes courants. Divers pour solde.	81,825,144 37
Mandats à payer.	42,144 33
Intérêts et réescompte sur 1861.	392,583 38
Dividende à répartir (2 ^{me} semestre) : fr. 78.75 sur 25,000 actions.	1,968,750 »
Trésor public. Art. 7 de la loi du 5 mai 1850.	365,000 59
Part de l'Administration. Art 54 des statuts.	75,464 04
Fonds de réserve.	5,528,542 22
Amortissement du nouvel immeuble	17,094 80

251,814,723 40

Approuvé par le Conseil des censeurs, en séance du 12 janvier 1861.

B^{on} OSY.
B^{on} COGELS.
C^{te} A. DE BAILLET.
CH. DEMEURE.
B^{on} GRENIER.
NAGELMACKERS-ORDAN.
VAN DE VIN.

Résumé du compte de Profits

A escompte et pertes de place. Réescompte sur 1861, à Bruxelles			375,057 15		
» Succursale d'Anvers. Id.			66,923 33		
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus par anticipation.			17,526 23		
» Id. Par succursale d'Anvers, id.			2,194 20		
» Frais généraux. Pour solde de ce compte			570,921 07		
» Id. de la succursale, id.			68,715 46		
» Frais de commission, de timbre et d'encaissement à Amsterdam, Londres et Paris			42,386 81		
» Comptes courants. Pour intérêts sur contrats garantis par dépôts de fonds publics.			22,412 38		
» Caisse. Pour droit de patente de la Banque			52,814 68		
» Id. Perte sur fr. 1,827,652 90 d'or, acheté en 1860.			74 69		
Amortissement {	des immeubles anciens	1/41.	15,778 02	}	
	du mobilier	1/10.	4,631 31		37,067 33
	des frais de 1 ^{er} établissement	1/32 et 1/51	18,658 »		
Dividende aux actionnaires. {	1 ^{er} semestre, 25,000 coupons à fr. 25 »	625,000 »	}	
	2 ^e id. 25,000 id. à fr. 78 75.	1,968,750 »		2,593,750 »
Fonds de réserve. Art. 6 de la loi du 5 mai 1850.				731,252 97	
Trésor public. Art. 7 id.				565,000 59	
Part de l'Administration. Art. 54 des statuts				75,464 01	
Nouvel immeuble. — Pour amortissement à 3 1/5 p. c.				17,094 50	
				3,008,655 40	

NATIONALE.

et Pertes de l'année 1860.

Par escompte et pertes de place. Produit brut	3,667,775 89	}	4,394,514 59
Id. Id. Succursale d'Anvers, id.	726,738 70		
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus ou acquis à Bruxelles et en province	169,232 51	}	189,896 97
Id. Id. Id. Id. à la succursale d'Anvers.	20,664 46		
» Bénéfices divers de la succursale.			8,393 81
» Bons du Trésor. Intérêts reçus ou acquis à Bruxelles et en province	10,408 96	}	10,534 72
Id. Id. par la succursale	125 76		
» Fonds publics. Intérêts reçus ou acquis			142,161 65
» Id. Bénéfice de réalisation.			80,985 »
» Correspondants étrangers. Pour intérêts bonifiés.			9,989 81
» Comptes courants. Pour commission et change			3,177 37
» Caisse. Pour agio et commission sur lingots et dépôts			60,390 75
» Société Générale. Art. 26 de la loi du 5 mai 1850.			8,610 73
» Compte d'indemnité du caissier de l'État.			100,000 »
			5,008,655 40

ANNEXE C.

BANQUE NATIONALE.

Répartition des bénéfices de 1860.

Solde du compte de profits et pertes au 31 décembre		3,140,467 57	
Plus les 2 1/2 % payés aux actionnaires.		625,000 »	
Pour établir la part de l'Administration :	3,765,467 57	3,765,467 57	
Déduire 5 % sur le capital de fr. 25,000,000.	1,250,000 »		
Prélever 3 % sur la différence.	2,515,467 57	75,464 01	
Pour établir la réserve et la part de l'État :		3,690,003 56	3,690,003 56
Déduire 6 % sur le capital de fr. 25,000,000		1,500,000 »	
Reste.		2,190,003 56	
Prendre pour la réserve 1/3 de cette somme		730,001 18	1,095,001 77
» pour l'État 1/6 »		365,000 59	
Pour établir le dividende :			2,595,001 79
Déduire les 2 1/2 payés aux actionnaires.			625,000 »
Reste.			1,970,001 79
A répartir sur 25,000 actions. Soit par action	78 75		
Reliquat porté au fonds de réserve.	1,251 79		
RÉCAPITULATION.			
Part des actionnaires, 25,000 coupons à fr. 78 75.		1,968,750 »	
» de la réserve { le 1/3 ci-dessus.	730,001 18	731,252 97	
{ le reliquat	1,251 79		
» de l'État 1/6		365,000 59	
» de l'Administration.		75,464 01	
Total égal au solde des profits et pertes.			3,140,467 57

BANQUE NATIONALE.

Résumé comparatif des bilans des cinq dernières années.

	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
Passif de la Banque envers elle-même.					
Capital	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »
Fonds de réserve. . .	2,442,670 95	3,354,539 30	3,967,412 85	4,565,579 25	5,528,542 22
Prévision de pertes. .	12,000 »	»	»	»	»
Dividendes aux actionnaires.	2,243,750 »	2,362,500 »	2,293,750 »	2,287,500 »	2,593,750 »
Passif envers des tiers.					
Billets de banque. . .	119,000,000 »	126,400,000 »	129,800,000 »	135,100,000 »	136,500,000 »
Comptes courants. . .	38,978,936 95½	35,046,537 98	52,960,873 89	54,169,891 66	81,825,144 37
Divers	1,020,431 14	1,696,667 16	1,113,974 50	752,429 85	892,286 81
	188,697,789 04½	194,060,244 44	215,136,011 24	221,875,400 76	252,139,723 40
Actif.					
Actionnaires.	6,251,450 »	3,751,250 »	1,252,200 »	2,050 »	»
Portefeuille.	88,085,004 96	96,072,460 61	119,296,606 77	123,845,887 89	148,026,291 40
Caisse.	72,975,341 37½	74,068,167 20	77,614,087 63	83,324,894 48	89,602,462 24
Fonds publics et bons du Trésor.	5,394,400 »	4,406,380 »	3,263,540 »	2,840,780 »	3,281,312 30
Prêts sur fonds publics.	7,828,580 21	7,719,638 69	5,741,414 96	4,871,439 59	4,468,872 08
Société Générale. . .	4,874,000 »	3,899,200 »	2,924,400 »	974,800 »	»
Immeubles et mobilier.	616,800 »	600,200 »	619,600 »	985,440 »	1,106,825 81
Divers.	2,674,212 50	3,542,947 94	4,424,161 88	5,030,108 80	5,653,959 48
	188,697,789 04½	194,060,244 44	215,136,011 24	221,875,400 76	252,139,723 40

Tableau comparatif des opérations et de

	1856.		1857.	
	OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.
Portefeuille. Escompte	381,063,880 78	2,505,307 20	380,972,999 52	2,913,284 28
Succursale d'Anvers. Id. et divers	123,000,867 45	850,703 65	162,058,343 43	1,349,429 81
Fonds publics	7,929,966 25	545,825 39	5,091,400 »	385,661 35
Avances sur fonds publics	29,427,120 81	275,208 66	Bruxelles et Provinces. 24,631,392 19 Anvers. 8,717,555 »	260,055 89 71,098 46
Escompte de bons du Trésor	1,388,500 »	19,691 16	Bruxelles et Provinces. 4,148,442 92 Anvers 1,225,382 91	53,443 25 8,687 87
Trésor public. Produit net.	155,256,534 26	100,000 »	164,963,840 71	100,000 »
Société Générale. Art. 26 de la loi du 5 mai 1850	4,874,000 »	73,110 »	3,899,200 »	60,315 75
Correspondants étrangers	»	12,888 99	»	12,948 29
Comptes courants, bénéfiques divers (succursale).	»	6 30	»	1,660 93
Caisse, agio et commission sur lingots et dépôts	»	43,400 88	»	49,103 62
	702,940,869 53	4,406,142 43	755,728,556 68	5,267,689 50
Mouvement des caisses.	RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.
Caisse centrale	516,896,801 94	521,421,914 58	508,823,861 76	505,914,324 49
Caisse des agents de la Banque.	613,901,825 84	606,942,661 89	680,201,602 26	679,501,678 86
	1,132,798,627 78	1,128,364,576 47	1,189,025,464 02	1,185,416,003 35

NATIONALE

leurs produits, de 1856 à 1860.

1858.		1859.		1860.	
OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.
475,816,990 51	2,786,112 55	526,964,744 13	2,998,382 69	621,234,729 35	3,667,775 89
110,317,528 81	795,771 24	112,827,846 20	640,746 29	136,358,676 84	726,738 70
4,556,812 50	282,550 83	3,038,180 »	209,280 33	3,831,635 »	223,146 65
23,858,127 91	199,498 67	21,115,920 07	197,091 58	18,453,851 83	169,232 51
7,963,908 »	62,567 47	3,805,632 47	36,630 94	2,790,415 03	20,664 46
4,319,780 »	51,758 98	2,823,600 »	31,667 11	1,503,400 »	10,408 96
190,700 »	3,350 16	363,480 »	5,432 31	53,040 »	125 76
178,457,519 72½	100,000 »	170,185,203 29	100,000 »	177,910,649 54	100,000 »
2,924,400 »	44,109 70	1,949,600 »	23,638 89	974,800 »	8,610 73
»	11,061 10	»	945 96	»	9,989 81
»	3,409 60	»	12,860 74	»	11,571 18
»	57,408 70	»	61,593 21	»	60,390 75
808,365,767 45½	4,597,279 »	843,094,206 16	4,318,270 05	963,113,197 59	5,008,655 40
RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.
470,912,607 23	426,267,992 93	506,985,295 10	456,601,637 11	560,120,305 87	510,190,539 68
676,994,965 24	647,199,722 44	772,656,147 17	731,294,659 19	900,726,201 82	849,934,404 26
1,147,907,572 47	1,073,467,715 37	1,279,611,442 27	1,187,896,296 30	1,460,846,507 69	1,360,124,943 94

ANNEXE F.

BANQUE NATIONALE.

Extrait des situations publiées mensuellement, en 1860, en exécution de l'art. 22 de la loi du 5 mai 1850.

MOIS.	ENCAISSE	PORTEFEUILLE.	CIRCULATION.	COMPTES	AVANCES
	MÉTALLIQUE.			COURANTS.	SUR FONDS PUBLICS.
Janvier. .	57,187,358 13	130,688,754 89	116,446,490	49,501,041 40	4,538,689 59
Février. .	63,052,365 30	123,861,243 12	110,440,890	58,398,867 46	4,851,964 70
Mars. . .	72,448,547 18	116,259,009 57	108,655,200	63,549,238 37	4,865,081 45
Avril. . .	77,712,342 81	115,209,015 42	109,173,850	67,177,875 75	5,083,717 54
Mai. . . .	79,345,910 78	119,468,551 89	110,175,540	71,910,878 87	5,035,652 80
Juin. . . .	78,320,870 09	128,926,475 55	112,766,460	77,399,475 59	4,930,609 26
Juillet . .	69,089,587 03	135,274,920 78	112,697,220	73,157,935 49	5,745,007 85
Août. . . .	71,555,765 23	134,645,053 63	110,518,160	76,241,873 15	3,811,429 45
Septembre	79,787,954 »	129,184,218 46	110,671,590	79,605,288 61	4,259,190 69
Octobre. .	73,980,658 29	134,661,512 48	110,521,660	78,954,649 80	4,087,856 69
Novembre.	68,669,655 73	140,765,544 41	112,681,150	77,634,366 34	4,289,261 39
Décembre .	70,960,278 91	148,022,000 77	117,899,960	81,716,193 59	4,468,872 08
Moyenne mensuelle . . .		129,745,275 08			

BANQUE NATIONALE.

Tableau comparatif de la répartition de l'ensemble des escomptes pendant les années 1856, 1857, 1858, 1859 et 1860.

ANNÉES.	SUR LA BELGIQUE.		SUR L'ÉTRANGER.		TOTAL DES ESCOMPTES.	
	EFFETS.	MONTANT.	EFFETS.	MONTANT.	EFFETS.	MONTANT.
1856	204,339	468,900,577 78	4,851	35,164,370 45	209,190	504,064,748 23
1857	220,397	520,436,512 02	2,017	22,598,030 95	222,414	543,031,542 98
1858	244,442	465,937,863 19	13,348	120,196,056 15	257,790	586,154,519 32
1859	308,820	577,101,284 15	7,343	62,691,306 18	316,163	639,792,590 33
1860	380,257	729,542,170 66	2,594	28,051,235 53	382,851	757,593,406 19

Résumé des taux d'escompte des effets sur la Belgique

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	EFFETS ESCOMPTÉS à 3 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 3 1/2 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 4 %.		
	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.
ALOST.	236	891,300 80	5,466 27	1,964	1,325,812 44	4,982 95	64	228,855 35	1,943 76
ARLON	56	408,316 30	2,216 24	2,169	13,079,451 97	109,147 15	9	52,200 »	258 24
BRUGES	562	2,775,035 64	17,108 95	1,664	3,495,821 63	22,855 44	151	701,935 45	5,984 04
CHARLEROI	987	3,501,654 29	20,731 76	29,061	25,829,505 04	159,441 41	346	1,509,311 06	10,139 25
COURTRAI	104	454,804 52	2,618 49	908	821,864 15	3,652 97	32	145,890 54	780 75
DINANT	125	394,218 97	2,676 51	3,156	5,210,496 91	41,685 27	56	145,160 71	1,321 51
GAND.	4,605	25,864,086 46	157,160 10	29,022	42,467,788 07	276,826 43	1,555	7,005,315 56	55,859 91
GRAMMONT	510	1,113,755 29	7,093 25	21,933	15,449,855 77	94,648 55	123	305,492 52	2,580 94
HASSELT.	169	505,384 84	2,377 49	1,662	1,945,110 17	13,685 72	44	122,617 32	767 55
HUY	850	4,122,800 44	29,172 70	11,907	21,737,524 92	173,216 43	208	918,335 48	8,752 89
LIÈGE	2,019	15,359,092 39	78,421 89	15,987	29,500,995 26	198,911 53	507	3,132,716 30	24,492 65
LOUVAIN.	215	736,905 89	4,736 64	1,880	1,780,005 38	9,072 89	92	283,472 17	2,251 67
MALINES	144	578,170 21	2,996 48	750	663,378 09	2,995 19	»	»	»
MARCHE.	97	552,361 16	4,350 79	2,074	5,784,100 32	34,347 40	15	78,998 »	844 71
MONS.	1,351	6,306,304 29	58,038 60	9,207	18,817,721 55	128,188 07	370	1,688,757 42	15,333 28
NANUR	664	5,526,106 95	18,879 55	5,390	9,280,166 74	64,507 30	164	854,988 26	6,728 52
NEUFCHATEAU	60	112,666 99	814 66	1,198	1,985,950 84	16,659 69	4	11,035 97	88 87
NIVELLES	792	2,176,965 56	18,616 94	17,278	16,185,977 78	116,041 97	269	825,298 27	7,257 51
PHILIPPEVILLE	48	103,094 17	720 27	1,013	1,562,381 28	10,179 02	39	63,347 92	629 30
RENAIX.	516	2,060,164 24	16,185 30	2,795	2,394,212 88	19,146 44	115	420,701 50	4,385 65
SAINT-NICOLAS	144	762,016 »	4,611 88	909	985,025 71	5,768 94	39	272,371 40	2,468 82
TERMONDE.	151	549,308 55	3,101 20	726	1,051,451 65	6,055 44	23	134,904 09	1,129 64
TOURNAY	358	1,005,517 97	6,581 16	5,955	5,516,377 »	15,782 13	112	521,515 24	2,185 25
TURNHOUT	273	1,096,264 54	7,325 80	497	437,529 56	2,497 65	83	358,878 61	3,020 85
VERVIERS	793	5,055,567 50	27,468 40	8,830	8,991,995 85	55,422 79	175	1,123,623 22	7,593 58
	15,827	76,751,659 56	459,251 10	175,915	250,092,472 96	1,585,696 75	4,553	20,461,898 14	164,599 06
ANVERS.	11,786	95,508,041 99	409,729 56	5,768	18,922,446 69	98,455 »	2,774	20,217,512 77	121,704 91
BRUXELLES.	55,250	130,782,754 84	659,118 41	34,905	37,802,015 76	225,528 55	14,221	25,582,491 19	188,658 66
	82,843	300,822,456 39	1,528,099 07	210,588	286,816,953 41	1,907,680 50	21,348	66,261,902 10	474,962 65
		Échéance moyenne :			Échéance moyenne :			Échéance moyenne :	
		61 jours.			68 jours.			65 jours.	

Relevé comparatif de l'ensemble des escomptes d'effets de

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	ANNÉES.	NOMBRE		MONTANT		PRODUITS.
		D'EFFETS escomptés.	des EFFETS ESCOMPTÉS.	des EFFETS ESCOMPTÉS.	des EFFETS ESCOMPTÉS.	
Succursale d'Anvers . . .	1857	18,000	162,058,343 43	1,349,429 81		
	1858	13,763	110,317,528 81	617,323 85		
	1859	18,401	112,827,846 20	591,678 53		
	1860	21,818	136,358,676 84	661,852 11		
Banque de Flandre. . . .	1857	23,546	59,055,911 16	385,578 98		
	1858	21,824	49,282,234 64	231,552 17		
	1859	29,930	63,494,086 59	307,030 56		
	1860	42,609	85,288,219 26	432,533 25		
Comptoir d'Alost	1857	2,388	2,344,066 79	12,937 10		
	1858	3,802	3,397,269 32	14,137 15		
	1859	3,502	3,376,499 28	14,648 19		
	1860	2,750	2,663,960 42	10,001 42		
» d'Arlon	1857	809	7,400,793 44	65,149 66		
	1858	2,021	10,157,192 98	63,663 45		
	1859	2,505	15,765,697 21	87,175 33		
	1860	2,756	16,990,937 01	112,371 66		
» de Bruges	1857	1,849	5,450,106 54	35,089 67		
	1858	1,513	5,406,127 74	23,114 70		
	1859	2,799	8,481,472 16	40,555 07		
	1860	2,790	7,715,086 29	39,444 11		
» de Charleroi	1857	15,549	21,945,659 24	136,264 73		
	1858	20,356	25,813,514 24	110,978 22		
	1859	30,096	35,095,540 59	155,656 31		
	1860	38,226	37,818,255 40	186,362 61		
» de Courtrai	1857	»	»	»		
	1858	»	»	»		
	1859	»	»	»		
	1860	1,181	1,500,440 45	5,895 36		
» de Grammont	1857	1,026	947,903 41	6,648 03		
	1858	6,447	4,064,245 02	20,801 17		
	1859	16,533	10,606,703 88	57,418 55		
	1860	29,048	18,540,760 64	105,483 77		
» de Dinant	1857	1,724	3,593,708 88	29,837 93		
	1858	2,121	5,770,711 70	24,558 57		
	1859	2,517	4,216,513 71	26,554 14		
	1860	4,227	7,225,973 41	46,574 70		
» de Hasselt	1857	88	164,760 56	663 18		
	1858	638	745,136 91	2,867 29		
	1859	1,310	1,773,354 04	9,560 94		
	1860	2,264	2,999,965 44	15,533 50		
» de Huy	1857	4,694	8,081,852 85	66,369 17		
	1858	8,768	15,066,703 89	73,857 76		
	1859	12,017	22,900,151 46	135,327 99		
	1860	16,677	52,984,265 64	207,326 61		
» de Liège	1857	11,031	17,954,984 87	96,979 48		
	1858	16,271	27,877,213 77	124,074 53		
	1859	20,203	41,989,494 41	207,541 43		
	1860	25,090	54,423,227 29	277,860 58		
» de Louvain	1857	1,497	2,127,697 83	8,742 99		
	1858	2,126	1,890,146 44	7,013 26		
	1859	3,891	3,855,893 16	15,516 36		
	1860	2,796	3,253,927 01	14,768 91		

NATIONALE.

commerce des comptoirs, en 1857, 1858, 1859 et 1860.

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	ANNÉES.	NOMBRE D'EFFETS escomptés.	MONTANT des EFFETS ESCOMPTÉS.	PRODUITS.
Comptoir de Malines . .	1857	»	»	»
	1858	»	»	»
	1859	»	»	»
	1860	894	1,241,548 50	4,637 06
» de Marche . .	1857	1,590	2,457,116 49	22,935 88
	1858	2,197	3,672,750 13	26,420 48
	1859	2,305	4,251,096 91	30,125 68
	1860	2,755	5,425,971 65	38,481 53
» de Mons . . .	1857	8,582	17,372,736 78	109,014 56
	1858	9,986	23,623,822 62	115,878 28
	1859	10,874	27,837,436 29	140,364 85
	1860	13,216	31,078,097 87	162,544 58
» de Namur . .	1857	2,383	7,698,759 81	57,396 35
	1858	2,149	5,269,935 69	30,118 67
	1859	3,366	7,492,374 09	40,904 37
	1860	7,346	15,753,491 50	82,222 61
» de Neuchâteau.	1857	241	292,806 56	1,814 09
	1858	63	190,151 48	917 11
	1859	128	269,390 81	1,746 02
	1860	1,402	2,361,436 95	15,251 41
» de Nivelles . .	1857	9,085	10,219,475 58	65,794 71
	1858	12,646	13,061,261 12	69,878 14
	1859	20,496	20,194,208 49	115,418 22
	1860	23,377	24,172,559 87	139,520 13
» de Philippeville.	1857	233	557,079 80	2,632 26
	1858	1,469	1,758,913 71	10,787 65
	1859	2,430	2,958,318 41	18,033 77
	1860	1,682	2,182,804 97	13,676 54
» de Renaix. . .	1857	»	»	»
	1858	»	»	»
	1859	191	369,284 63	2,184 77
	1860	5,996	5,354,778 40	33,659 44
» de St.-Nicolas .	1857	1,934	2,964,006 49	16,461 03
	1858	1,880	3,036,790 11	13,598 73
	1859	1,804	3,385,649 47	15,650 19
	1860	1,472	2,361,853 44	11,864 37
» de Termonde . .	1857	505	924,761 63	4,772 03
	1858	647	1,428,656 50	5,897 88
	1859	924	1,852,473 65	7,991 54
	1860	1,055	1,960,879 12	8,825 58
» de Tournay . .	1857	11,020	12,185,400 90	65,381 82
	1858	7,196	8,747,103 85	31,762 77
	1859	6,968	7,724,721 92	28,447 40
	1860	5,726	5,995,870 06	22,377 89
» de Turnhout. .	1857	367	718,804 97	4,868 95
	1858	714	945,157 99	4,806 94
	1859	660	1,168,437 »	5,999 82
	1860	970	1,949,660 05	9,963 68
» de Verviers . .	1857	5,912	7,003,016 72	30,758 93
	1858	6,390	8,092,153 80	33,523 55
	1859	9,458	12,486,581 89	52,282 47
	1860	11,905	17,204,639 87	78,160 98
RÉCAPITULATION.	1857	124,053	353,259,754 43	2,425,421 44
	1858	144,987	325,619,724 46	1,689,294 12
	1859	203,308	410,323,158 25	2,105,612 50
	1860	266,008	524,789,287 24	2,737,182 19

ANNEXE K.

BANQUE NATIONALE.

ÉCHÉANCES, *par décades, du portefeuille à la date du 1^{er} janvier 1861.*

	1 ^{re} Décade	20,003,357 49	
Janvier.	2 ^e Id.	21,811,621 97	63,346,990 50
	3 ^e Id.	21,532,011 04	
	1 ^{re} Id.	18,086,964 25	
Février.	2 ^e Id.	16,869,062 21	49,665,854 11
	3 ^e Id.	14,709,827 65	
	1 ^{re} Id.	13,000,180 57	
Mars.	2 ^e Id.	12,041,501 44	53,351,366 18
	3 ^e Id.	8,289,684 17	
Avril			1,682,080 70
			<hr/>
			148,026,291 49

BANQUE NATIONALE.

SUCCURSALE D'ANVERS.

Résumé comparatif du montant brut des bénéfices de six années.

DÉSIGNATION des COMPTES.	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Escompte des effets et bons du Trésor	497,028 40	732,665 19	1,357,220 91	620,674 01	597,110 84	661,977 87
Avances sur fonds publics.	23,059 39	40,781 53	63,196 66	49,568 66	28,402 88	18,761 17
Dépôts volontaires.	768 29	263 16	592 85	685 99	1,457 55	1,713 17
Dépôts de matières d'or et d'argent.	"	2,132 44	1,926 55	5,129 23	3,221 63	1,898 04
Divers bénéfices, d'après le compte de profits et pertes	4,904 66	6,865 47	6,279 19	4,702 80	6,188 70	5,154 90
TOTAUX.	523,740 74	782,407 79	1,429,216 14	678,760 69	636,581 60	689,505 15

ANNEXE M.

BANQUE NATIONALE.

Taux d'escompte, pendant le courant de 1860, de la Banque nationale et des Banques de France, d'Angleterre et d'Amsterdam.

MOIS.	TAUX D'ESCOMPTE			
	de la BANQUE nationale (*).	de la BANQUE de France.	de la BANQUE d'Angleterre.	de la BANQUE d'Amsterdam.
Janvier 1860 .	3 %	5 1/2 %	2 1/2 % et 3 %	5 %
Février . . .	4 %	5 1/2 %	4 %	5 %
Mars . . .	4 %	5 1/2 %	4 1/2 %	5 %
Avril . . .	3 %	5 1/2 %	5 %	5 %
Mai . . .	5 %	5 1/2 %	4 1/2 % et 4 %	5 %
Juin . . .	5 %	5 1/2 %	4 %	5 %
Juillet . . .	3 %	5 1/2 %	4 %	5 %
Août . . .	3 %	5 1/2 %	4 %	5 %
Septembre .	5 %	5 1/2 %	4 %	5 %
Octobre . .	3 %	5 1/2 %	4 %	5 %
Novembre .	3 %	4 1/2 %	4 1/2 % et 5 %	5 %
Décembre .	3 %	4 1/2 %	6 %	5 %
Janvier 1861 .	4 % et 5 %	5 1/2 % et 7 %	7 %	5 %

(* Ces taux sont ceux des traites acceptées.

BANQUE NATIONALE.

Taux moyen de l'escompte net perçu par la Banque.

EN 1852	EN 1853	EN 1854	EN 1855	EN 1856	EN 1857	EN 1858	EN 1859	EN 1860
2 88 %	2 79 1/2 %	3 40 %	2 84 1/2 %	3 26 %	4 %	2 98 %	2 89 %	2 96 %

BANQUE NATIONALE.

Mouvement des Espèces et Billets au porteur dans les caisses des agences de la Banque nationale.

ANNÉE.	RECETTES.	PROPORTION		PAYEMENTS.	PROPORTION		BILLETS présentés A L'ÉCHANGE.	ÉCUS VERSÉS pour obtenir DES BILLETS.	CIRCULATION moyenne DES BILLETS.	RAPPORT des BILLETS échangés avec la circulation moyenne.
		D'ÉCUS.	de BILLETS.		D'ÉCUS.	de BILLETS.				
1857	443,797,733 67	29 %	71 %	485,961,435 95	28 1/2 %	71 1/2 %	87,028,000	61,895,000	105,117,140	82 3/4 %.
1858	489,284,106 70	35 %	67 %	462,519,383 02	31 1/2 %	68 1/2 %	78,775,000	70,375,000	111,025,820	71 %.
1859	557,254,605 19	35 %	65 %	586,676,662 12	52 1/2 %	67 1/2 %	92,181,000	63,424,000	112,922,780	81 1/2 %.
1860	703,438,515 »	33 %	67 %	732,904,534 »	28 %	72 %	76,228,000	55,314,000	111,889,840	68 %.